



Accident de la route avec un taux alcool

Par **isaphil_old**, le **29/09/2007 à 15:27**

bonjour je vient d avoir un accident de voiture. Suite a sa on m a fait souffler dans l ethylometre(plusieurs fois car la machine avait de mal a fonctionner meme a l hopital) resultat j ai 0,9mg/l. je vient de recevoir un arrete de la prefecture m annoncant 4 mois de suspension de mon permis +une visite medicale. La gendarmerie doit me rappelle pour savoir quand je passe au tribunal. de combien sera mon amende? Est qu il peuvent me suspendre mon permis encore plus longtemps? Combien de point? De la prison? Sachant que j ai un casier judiciaire vierge et que c la premiere fois que cela m arrive. Et que j ai besoin de mon permis dans mon travail.Dans les urgence les infermiere mon dit que les gendarmes n avait pas le droit de me faire souffler dans l etylometre est ce vrai. Je nai pas commis d ecces de vitesse.

Par **Jurigaby**, le **29/09/2007 à 15:48**

Bonjour.

Alors, les gendarmes ont tout à fait le droit de vous faire souffler, dans un ballon, un ethylotest ou un éthylomètre..

Ce qu'ils n'ont pas le droit de vous faire de force,c 'est une prise de sang.

Bon alors, automatiquement, vous allez perdre 6 points sur le permis et vous allez payer une amende dont le montant varie en fonction de vos ressources, du tribunal, des faits.

Vous ne ferez certainement pas de prisons.

Le tribunal peut prononcer l'annulation de votre permis mais dans la mesure où vous avez un casier vierge, je doute qu'il le fasse..

De même, il peut prolonger la suspension de permis, mais ça, je sais pas trop si il va le faire..ça dépend trop du juge et du tribunal.